

**CONCOURS INTERNE ET 3EME CONCOURS
D'ATTACHÉ TERRITORIAL**

SESSION 2024

ÉPREUVE DE NOTE AVEC SOLUTIONS OPÉRATIONNELLES

Durée : 4 heures – Coefficient : 4

SPÉCIALITÉ : URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

INDICATIONS DE CORRECTION

Sujet :

Vous êtes attaché territorial, chargé de projet transition écologique à la Direction de l'urbanisme et de l'aménagement de la communauté urbaine d'AdmiCom, 180 000 habitants.

La ville centre ainsi que d'autres communes du territoire sont traversées par une rivière qui sort régulièrement de son lit et provoque des inondations de plus en plus fréquentes dans des zones urbanisées. Par ailleurs, les épisodes de canicule de l'été 2023 ont généré des chaleurs inédites dans la ville centre aux espaces publics très minéraux.

Conscients et soucieux des conséquences pour les habitants et leur cadre de vie, les élus souhaitent pouvoir déployer une stratégie d'adaptation.

La directrice de l'urbanisme vous demande de rédiger, à son attention, un rapport sur l'adaptation des villes au changement climatique permettant de dégager des solutions opérationnelles appropriées pour le territoire d'Admicom.

Vous rédigerez ce rapport à l'aide des éléments du dossier et en mobilisant vos connaissances.

1) Présentation du sujet

Un sujet d'une actualité évidente au regard des épisodes de canicule et de la multiplication des inondations liés au changement climatique. L'adaptation au changement climatique est une préoccupation et une nécessité désormais incontournable et majeure pour la production des politiques publiques et l'ensemble des acteurs sur le terrain. L'enjeu d'anticipation et donc de planification s'impose aux collectivités afin de réduire la vulnérabilité du territoire et les impacts pour les populations. Tout ingénieur territorial sera confronté à cette problématique.

2) Analyse de la mise en situation et du dossier

La mise en situation positionne le candidat dans une communauté urbaine, ce qu'il doit absolument prendre en compte pour les solutions opérationnelles. La commande insiste également sur le déploiement d'une stratégie d'adaptation à l'échelle de la communauté urbaine en ciblant plus particulièrement canicules et inondations.

Les documents sont tous utiles au traitement du sujet et donnent beaucoup de pistes pour les solutions opérationnelles même s'ils peuvent être parfois redondants. Le dossier permet donc de prendre la mesure du changement climatique et de ses conséquences, présente les enjeux et pointe les insuffisances des actions, développe les outils et solutions disponibles pour les acteurs.

Document 1 : « Ville : un modèle à repenser face aux canicules et aux inondations »

Le texte aborde les enjeux climatiques auxquels font face les villes, notamment les vagues de chaleur et les inondations, en soulignant l'importance de repenser leur aménagement pour garantir un environnement urbain vivable et sain.

2 risques principaux :

L'effet de surchauffe urbaine ou « îlot de chaleur urbain » qui conjugue densité des constructions et absence de végétation et d'eau pour provoquer des températures excessives et plus élevées qu'à la périphérie dans les grandes villes (en particulier la nuit). Les conséquences sanitaires peuvent être désastreuses.

Le risque inondation augmente également dans les zones urbaines : débordement de cours d'eau, ruissellement, remontée de nappes phréatiques ou submersion marine, ces phénomènes provoquent de graves dommages, mettent en péril les infrastructures urbaines et nécessitent des systèmes de drainage adaptés.

Les collectivités locales sont aux avant-postes pour agir : végétalisation, présence de l'eau, revêtements clairs, rénovation bioclimatique...côté atténuation de la chaleur ; revoir les règles d'urbanisme et d'aménagement, prévoir des digues, relocaliser les activités côté lutte contre les inondations.

Document 2 : « Résilience et adaptation au changement climatique. Pour un environnement bâti qui réponde aux enjeux d'aujourd'hui et de demain »

Un document qui explore les différents leviers pour adapter le cadre bâti au changement climatique.

Un panel d'outils et de paramètres peuvent être mobilisés :

- analyse de site en fonction des aléas, diagnostics de vulnérabilité
- conception et orientation des bâtiments pour minimiser les impacts climatiques
- promotion et utilisation de techniques de construction favorisant la réversibilité et l'adaptabilité et prenant en compte la logique du cycle de vie
- production de données et modélisations, scénarios prospectifs
- restauration des écosystèmes et en particulier du cycle de l'eau : désimperméabiliser, reconstitution du fonctionnement naturel des sols et de la végétation
- valorisation des solutions fondées sur la nature : low-tech, bioclimatisme, biodiversité

Au-delà du cadre bâti, les réseaux et infrastructures sont largement concernés et vulnérables aux risques. Il convient de les anticiper dans des politiques de planification urbaine et des documents réglementaires contraignants

Enfin les questions d'approvisionnements et d'accès aux besoins essentiels sont réinterrogés et impliquent des coopérations territoriales et de nouvelles approches pour assurer la continuité des services en conditions dégradées.

Document 3 : « Planifier l'adaptation au changement climatique. Agir aujourd'hui pour mieux préparer demain »

Un document plus technique qui insiste sur la nécessité d'anticiper et de planifier la transition. En jouant sur 2 dimensions : l'atténuation et l'adaptation

L'atténuation (éviter l'ingérable) vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, tandis que l'adaptation (gérer l'inévitable) cherche à limiter les effets négatifs du changement climatique. Ces deux dimensions sont interdépendantes et doivent être intégrées dans les politiques publiques pour prévenir les dérèglements

La résilience est définie comme la capacité des territoires à anticiper, absorber et rebondir face aux perturbations. Cela implique un apprentissage collectif et une gouvernance efficace pour faire face aux risques liés au changement climatique.

L'adaptation doit se faire à l'échelle locale, car les effets du changement climatique varient selon les contextes géographiques et socio-économiques. Les mesures d'adaptation doivent être spécifiques et adaptées aux réalités locales pour être efficaces.

Planification de l'Adaptation

Si de nombreux dispositifs de planification existent, il s'avère que les collectivités ne s'en saisissent pas suffisamment pour traiter l'adaptation au changement climatique.

Pourtant, la planification territoriale est essentielle pour intégrer les objectifs d'adaptation dans les documents stratégiques. Cela inclut un diagnostic de vulnérabilité, des objectifs clairs et un programme d'actions. La mal-adaptation, qui peut aggraver la vulnérabilité, doit être évitée par une approche systémique.

Cadre Réglementaire

Les collectivités doivent se conformer à un cadre réglementaire national qui inclut des orientations pour l'adaptation au changement climatique. Des outils comme le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) permettent d'intégrer ces enjeux dans la planification urbaine avec l'obligation d'un diagnostic de vulnérabilité, d'un programme d'actions et d'un suivi et évaluation des résultats.

Inscrite dans le Code de l'urbanisme (L101-2), l'adaptation doit être intégrée aux SCOT et PLUi, les SCOT pouvant d'ailleurs faire office de PCAET.

Les OAP thématiques des PLUi peuvent être mobilisées pour des objectifs d'adaptation (OAP cycle de l'eau ou nature en ville par exemple)

Types de Solutions d'Adaptation

Les solutions peuvent être classées en trois catégories :

- Solutions fondées sur la nature (SAFN)
- Solutions douces (politiques et organisationnelles)
- Solutions grises (infrastructures techniques)

Combiner ces solutions peut générer des co-bénéfices en matière de réduction des émissions de GES et de promotion de la biodiversité.

Démarches territoriales en 5 étapes

Sensibilisation et mobilisation des citoyens et différents acteurs

Diagnostic de vulnérabilité qui combine exposition et sensibilité du territoire à un aléa. C'est un diagnostic multifactoriel qui évalue les effets matériels, environnementaux, sanitaires, économiques, sociaux...

Stratégie et plan d'actions dynamique dans le temps (trajectoires)

Intégration aux outils de planification

Suivi et évaluation

De nombreuses ressources pour accompagner les territoires existent : le CRACC, démarche TACCT de l'ADEME ; ClimaSTORY de l'agence AURA ou encore la boussole de la résilience du Cerema.

Document 4 : « Quand on arrive en ville... par 50°C »

Face à des pics et vagues de chaleur extrême de plus en plus fréquents en France, l'adaptation est urgente mais peine à se traduire dans les plans nationaux d'adaptation au changement climatique successifs et demandera du temps.

Initiatives locales d'adaptation : certaines collectivités, comme Paris, ont déjà commencé à prendre des mesures concrètes pour s'adapter aux températures extrêmes, y compris des exercices de crise et des diagnostics de vulnérabilité.

Planification et outils de diagnostic : les documents de planification locale, tels que le plan climat-air-énergie territorial et le plan local d'urbanisme, sont essentiels pour adapter les villes aux chaleurs. Des outils comme la plateforme Clue de Météo-France et la méthode Local Climate Zone du Cerema sont utilisés pour diagnostiquer les îlots de chaleur.

Solutions techniques et humaines : Il est crucial de combiner des solutions techniques (végétalisation, débitumisation, adaptation des bâtiments) avec des considérations humaines, comme l'impact psychologique sur les populations vulnérables.

Transversalité et pédagogie : La réussite de l'adaptation repose sur une approche transversale impliquant différents services municipaux et sur un travail de pédagogie auprès des habitants pour apprendre à vivre avec la chaleur.

Document 5 : « L'adaptation des villes au changement climatique. Rapport public annuel 2024 »

Extrait du dernier rapport annuel de la Cour des comptes qui permet une mise en perspective. Le changement climatique a des conséquences majeures sur les conditions de vie dans les villes, notamment en termes d'augmentation des températures et de risques accumulés de canicules. Face à ces enjeux, les collectivités urbaines ont adopté trop tardivement des stratégies d'adaptation qui présentent de nombreuses lacunes :

- Les diagnostics des risques à associer aux PCAET sont souvent incomplets et trop vieux, ne prenant pas suffisamment en compte les effets du changement climatique comme les îlots de chaleur urbains.
- Les stratégies sont hétérogènes et n'identifient pas clairement les trajectoires d'adaptation à long terme.
- L'adoption des documents de planification obligatoires (PCAET) a été tardive et reste incomplète dans de nombreuses collectivités.
- Il existe un foisonnement de documents de planification mal articulés entre eux et avec les stratégies nationales, appelant à une simplification.
- L'impact sur l'organisation des acteurs locaux reste limité, avec une coordination insuffisante.
- L'évaluation des coûts de l'inaction (pourtant obligatoire) n'est pas faite et celle des coûts associés aux mesures d'adaptation est lacunaire.
- Les financements existants sont peu ou mal mobilisés et la budgétisation verte peine à émerger.
- Les démarches d'association des citoyens doivent être renforcées.

Le rapport souligne que la végétalisation constitue une solution émergente, mais qu'elle doit s'inscrire dans une stratégie plus large d'adaptation des villes aux épisodes de chaleur.

Des pistes d'amélioration sont suggérées, comme une meilleure prise en compte des connaissances scientifiques mises à jour, la définition d'un socle commun de mesures, et la poursuite de la simplification des documents de planification

Document 6 : « L'îlot de chaleur urbain »

Le document traite de la problématique de la surchauffe urbaine et de ses impacts, ainsi que des solutions possibles pour y remédier, en mettant l'accent sur les Solutions d'adaptation fondées sur la Nature (SafN).

Causes et effets de la surchauffe urbaine

La surchauffe urbaine se caractérise par des températures plus élevées dans les zones urbanisées par rapport aux périphéries. Les principales causes sont :

- Le manque de rafraîchissement par évaporation dû à la faible présence de nature en ville
- La forte inertie thermique des espaces publics et bâtiments
- Les formes urbaines qui favorisent et amplifient l'accumulation de chaleur
- Les équipements techniques générateurs de chaleur anthropique

Le changement climatique aggrave ce phénomène, avec une prévision d'augmentation des températures moyennes et des épisodes caniculaires d'ici 2050

Impacts sanitaires, sociaux et environnementaux

Les effets de la surchauffe urbaine sont multiples :

- Risques sanitaires accumulés pour les populations vulnérables (personnes âgées, nourrissons, malades)
- Inconfort dans les espaces publics et les bâtiments
- Dépérissement de la végétation
- Baisse de la qualité et de la quantité des ressources en eau
- Modification des activités biologiques de la faune et de la flore

Solutions proposées

Pour lutter contre la surchauffe urbaine, le document met en avant les Solutions d'adaptation fondées sur la Nature (SafN). Ces solutions s'appuient sur les services écosystémiques rendus par la nature pour améliorer la résilience des territoires. La préservation ou la restauration des milieux naturels est la meilleure réponse et la plus efficace

Parmi les actions recommandées :

- Renaturation des rues, équipements et espaces publics
- Végétalisation des bâtiments

- Utilisation de revêtements perméables pour favoriser l'infiltration de l'eau
- Choix d'essences végétales adaptées et diversification de la végétation urbaine

Ces solutions offrent de multiples bénéfices, tels que le rafraîchissement, l'atténuation du bruit, l'amélioration du bien-être, le soutien à la biodiversité et l'absorption de CO₂.

Document 7 : « Inondation : à quoi s'attendre et comment s'adapter ?

Le document présente une analyse approfondie du risque d'inondation en France et des stratégies pour y faire face.

Ampleur du risque

Un Français sur quatre est exposé au risque d'inondation

Un emploi sur trois est concerné par ce risque

Le coût estimé pour les assurances sur la période 2020-2050 est de 50 milliards d'euros, soit une augmentation de 81%

Causes et aggravation du risque

- Plusieurs types d'inondations sont identifiés : débordement de cours d'eau, ruissellement, remontée de nappes phréatiques et submersion marine
- L'aménagement du territoire a aggravé le risque, notamment par la construction en zones inondables et l'imperméabilisation des sols
- Le changement climatique intensifie le phénomène, avec une augmentation prévue des précipitations intenses d'ici 2050 (rapport du GIEC)

Stratégies d'adaptation

Identification des risques :

- Utilisation des documents fournis par l'État
- Réalisation d'études complémentaires par les collectivités

Cadre réglementaire :

- Plans de prévention des risques d'inondation (PPRI)
- Intégration du risque dans les documents d'urbanisme

Actions des collectivités :

- Compétence Gemapi pour les intercommunalités
- Programmes d'action pour la prévention des inondations (PAPI)

Solutions fondées sur la nature :

- Restauration de l'hydromorphologie naturelle des cours d'eau
- Préservation des zones humides
- Désimperméabilisation des sols urbains
- Augmentation du pouvoir de rétention en eau des sols

Sensibilisation :

- Développement d'une culture du risque au niveau local
- Information et préparation de la population

Ce document met en lumière l'importance d'une approche globale et préventive face au risque d'inondation, impliquant à la fois des mesures réglementaires, des solutions naturelles et une sensibilisation accrue de la population.

3) Proposition de plan détaillé

Avertissement : il s'agit d'une proposition de plan. D'autres plans sont possibles, au correcteur d'évaluer dans quelle mesure le plan proposé restitue les principaux axes de questionnement et les principaux éléments du dossier et les articule de manière cohérente.

RAPPELS IMPORTANTS : sur le concours d'attaché territorial, le candidat peut, s'il le désire, apporter des solutions opérationnelles dans toutes les parties et sous-parties de sa copie. Il n'y a donc pas lieu de pénaliser un candidat apportant des propositions concrètes dès la première partie si cela s'intègre correctement dans un plan pertinent. Les propositions doivent nécessairement être adaptées au contexte local présenté dans la commande.

En-tête

Comme indiqué dans la note de cadrage de l'épreuve, il est attendu une présentation de la note sous la forme suivante :

RAPPORT
à l'attention de la Directrice de l'urbanisme

Objet : adaptation des villes au changement climatique et stratégie d'adaptation pour Admicom

Références (mention facultative)

Introduction

Rappel du cadrage : La note doit comporter une introduction d'une vingtaine de lignes, qui s'apparente à celle d'une composition ou dissertation (entrée en matière, reformulation du sujet, présentation de la problématique dans son contexte) et doit impérativement comprendre une annonce du plan suivi.

Éléments pouvant être abordés en introduction :

Un Français sur quatre est exposé au risque d'inondation, un emploi sur trois est concerné par ce risque, le coût estimé pour les assurances sur la période 2020-2050 est de 50 milliards d'euros, soit une augmentation de 81%.

Ce seul exemple permet de prendre la mesure des défis qui s'annoncent pour des territoires de plus en plus concernés, partout en France, par les effets du changement climatique.

La communauté urbaine d'AdmiCom, traversée par une rivière régulièrement en crue et soumise à des îlots de chaleur urbains nocifs pour les populations et la biodiversité, doit réagir et agir.

Proposition de problématique et annonce de plan :

Comment prendre en compte ces épisodes d'inondations ou de canicules auxquels AdmiCom va être soumis de plus en plus fréquemment ? Au-delà de la gestion de crise, comment réduire la vulnérabilité du territoire, anticiper et s'adapter ?

Si l'adaptation au changement climatique devient une évidence, il s'avère que les risques sont encore mal évalués et les solutions au niveau local insuffisamment mobilisées.

C'est pourquoi le territoire d'Admicom doit se donner les moyens d'observation et d'action pour s'engager dans une démarche de résilience en associant l'ensemble des acteurs.

Plan détaillé

Rappel du cadrage : Le développement est organisé en parties et en sous-parties. Le plan est impérativement matérialisé par des titres comportant des numérotations en début des parties et sous-parties.

I. L'adaptation au changement climatique : une urgence encore mal prise en compte en dépit de nombreux outils

A. Des risques accrus encore mal intégrés

Comprendre les 2 risques principaux identifiés sur le territoire d'Admicom :

- L'effet de surchauffe urbaine ou « îlot de chaleur urbain » qui conjugue densité des constructions et absence de végétation et d'eau pour provoquer des températures excessives et plus élevées qu'à la périphérie dans les grandes villes (en particulier la nuit).

Les principales causes sont :

- Le manque de rafraîchissement par évaporation dû à la faible présence de nature en ville
- La forte inertie thermique des espaces publics et bâtiments
- Les formes urbaines qui favorisent et amplifient l'accumulation de chaleur

- Les équipements techniques générateurs de chaleur anthropique

Les conséquences sanitaires peuvent être désastreuses :

- Risques sanitaires accumulés pour les populations vulnérables (personnes âgées, nourrissons, malades)
- Inconfort dans les espaces publics et les bâtiments
- Dépérissement de la végétation
- Baisse de la qualité et de la quantité des ressources en eau
- Modification des activités biologiques de la faune et de la flore

- Le risque inondation qui augmente

Causes et aggravation du risque :

- Plusieurs types d'inondations sont identifiés : débordement de cours d'eau, ruissellement, remontée de nappes phréatiques et submersion marine
- L'aménagement du territoire a aggravé le risque, notamment par la construction en zones inondables et l'imperméabilisation des sols
- Le changement climatique intensifie le phénomène, avec une augmentation prévue des précipitations intenses d'ici 2050 (rapport du GIEC)

Ces phénomènes provoquent de graves dommages, mettent en péril les infrastructures urbaines et nécessitent des systèmes de drainage adaptés.

Face à ces enjeux, les collectivités ont adopté trop tardivement des stratégies d'adaptation qui présentent de nombreuses lacunes selon un récent rapport de la Cour des comptes :

- Les diagnostics des risques à associer aux PCAET sont souvent incomplets et trop vieux, ne prenant pas suffisamment en compte les effets du changement climatique comme les îlots de chaleur urbains.
- Les stratégies sont hétérogènes et n'identifient pas clairement les trajectoires d'adaptation à long terme.
- L'adoption des documents de planification obligatoires (PCAET) a été tardive et reste incomplète dans de nombreuses collectivités.
- Il existe un foisonnement de documents de planification mal articulés entre eux et avec les stratégies nationales, appelant à une simplification.
- L'impact sur l'organisation des acteurs locaux reste limité, avec une coordination insuffisante.
- L'évaluation des coûts de l'inaction (pourtant obligatoire) n'est pas faite et celle des coûts associés aux mesures d'adaptation est lacunaire.
- Les financements existants sont peu ou mal mobilisés et la budgétisation verte peine à émerger.
- Les démarches d'association des citoyens doivent être renforcées.

Dans ce contexte, nécessité d'anticiper et de planifier la transition. En jouant sur 2 dimensions : l'atténuation et l'adaptation

L'atténuation (éviter l'ingérable) vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, tandis que l'adaptation (gérer l'inévitable) cherche à limiter les effets négatifs du changement climatique. Ces deux dimensions sont interdépendantes et doivent être intégrées dans les politiques publiques pour prévenir les dérèglements.

B. Un panel de solutions à déployer au niveau local

La résilience est définie comme la capacité des territoires à anticiper, absorber et rebondir face aux perturbations. Cela implique un apprentissage collectif et une gouvernance efficace pour faire face aux risques liés au changement climatique. Il convient de les anticiper dans des politiques de planification urbaine et des documents réglementaires contraignants

L'adaptation doit se faire à l'échelle locale, car les effets du changement climatique varient selon les contextes géographiques et socio-économiques. Les mesures d'adaptation doivent être spécifiques et adaptées aux réalités locales pour être efficaces.

Les collectivités doivent se conformer à un cadre réglementaire national qui inclut des orientations pour l'adaptation au changement climatique. Des outils comme le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) permettent d'intégrer ces enjeux dans la planification urbaine avec l'obligation d'un diagnostic de vulnérabilité, d'un programme d'actions et d'un suivi et évaluation des résultats.

Inscrite dans le Code de l'urbanisme (L101-2), l'adaptation doit être intégrée aux SCOT et PLUi, les SCOT pouvant d'ailleurs faire office de PCAET.

Les OAP thématiques des PLUi peuvent être mobilisées pour des objectifs d'adaptation (OAP cycle de l'eau ou nature en ville par exemple)

Types de Solutions d'Adaptation

Les solutions peuvent être classées en trois catégories :

- Solutions fondées sur la nature (SAFN).

Exemples pour la surchauffe urbaine : Renaturation des rues, équipements et espaces publics / Végétalisation des bâtiments / Utilisation de revêtements perméables pour favoriser l'infiltration de l'eau / Choix d'essences végétales adaptées et diversification de la végétation urbaine

Ces solutions offrent de multiples bénéfices, tels que le rafraîchissement, l'atténuation du bruit, l'amélioration du bien-être, le soutien à la biodiversité et l'absorption de CO₂.

Exemples pour le risque inondation : Restauration de l'hydromorphologie naturelle des cours d'eau / Préservation des zones humides / Désimperméabilisation des sols urbains / Augmentation du pouvoir de rétention en eau des sols

- Solutions douces (politiques et organisationnelles)

- Solutions grises (infrastructures techniques)

Combiner ces solutions peut générer des co-bénéfices en matière de réduction des émissions de GES et de promotion de la biodiversité.

Transversalité et pédagogie : La réussite de l'adaptation repose sur une approche transversale impliquant différents services municipaux et sur un travail de pédagogie auprès des habitants pour apprendre à vivre avec la chaleur. Importance également d'une approche globale et préventive face au risque d'inondation, impliquant à la fois des mesures réglementaires, des solutions naturelles et une sensibilisation accrue de la population.

Dans ce cadre, la stratégie d'adaptation d'Admicom doit se faire selon une démarche approfondie et prospective.

II. Mettre à plat l'ensemble des documents et mobiliser les acteurs pour engager le territoire d'AdmiCom dans une démarche de résilience

Rappel : il est attendu du candidat qu'il démontre sa maîtrise de la démarche de projet. Des éléments d'objectifs, de calendrier, et de pilotage (instances) sont attendus. Ils ne sont pas détaillés ici mais doivent apparaître. Il est impératif que le candidat adapte ses propositions au contexte, sur le fond et sur la forme. Un placage artificiel d'une démarche projet théorique ne saurait suffire.

A. Un diagnostic de vulnérabilité au service d'orientations volontaristes

Il s'agit de s'appuyer sur la volonté politique affirmée de développer une stratégie d'adaptation du territoire pour mettre à plat et réviser les documents de planification et de réglementation

Il convient donc de mettre en œuvre une démarche projet au sein de la direction de l'urbanisme impulsée par la direction générale pour élaborer un plan d'adaptation complet et global qui mettra l'accent sur les problématiques liées à la chaleur et aux inondations

Le candidat devra aborder les points suivants :

- Comité de pilotage pour validation à toutes les étapes du projet : élus, direction générale, chef de projet
- Comité technique qui pilote le projet et met en œuvre les différentes étapes : chef de projet, directrice urbanisme, chargés de missions environnement, PCAET, SCOT..., directions de la voirie, des déplacements, des bâtiments, de la prévention des villes membres qui veilleront aussi aux articulations entre les différents documents de planification d'AdmiCom.
- **Diagnostic de vulnérabilité du territoire** : connaître le passé et étudier l'avenir en se faisant accompagner par l'ADEME (démarche TACCT). Analyse des données disponibles et cartographies des îlots de chaleur, des zones d'inondation...

- Identifier les ressources : Centre de Ressources pour l'Adaptation au Changement Climatique (CRACC), ADEME, boussole de la résilience et méthode Climate Zone du CEREMA, plateforme Clue de Météo France
- **Chiffrage du coût de l'inadaptation**

Déclinaison d'un plan local d'adaptation au changement climatique à partir du diagnostic :

Le plan local d'adaptation au changement climatique (PLACC) doit s'inscrire au cœur des politiques sectorielles et transversales déjà existantes et traitant de ces différentes dimensions territoriales :

- En évaluant la contribution actuelle de ces différentes politiques à l'adaptation au changement climatique : la « capacité d'adaptation » ;
- En proposant de nouvelles actions à mettre en œuvre dans le cadre de ces politiques dédiées ;
- En mettant en œuvre des actions d'adaptation ad hoc, complémentaires à ces politiques.

A ce titre, le cadre réglementaire national inclut des orientations pour l'adaptation au changement climatique. Des outils comme le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) permettent d'intégrer ces enjeux dans la planification urbaine.

Inscrite dans le Code de l'urbanisme (L101-2), l'adaptation doit être intégrée aux SCOT et PLUi, les SCOT pouvant d'ailleurs faire office de PCAET.

Pour le volet planification, Admicom peut donc élaborer un SCOT/PCAET ce qui permettrait une meilleure lisibilité et cohérence + OAP thématiques des PLUi qui peuvent être mobilisées pour des objectifs d'adaptation (OAP cycle de l'eau ou nature en ville par exemple)

B. Décliner une trajectoire dans le temps et la faire partager

L'élaboration du cadre stratégique et de la feuille de route, avec l'identification d'actions à mener à court terme, et à construire à moyen ou long terme.

Nécessité d'établir des priorités

La stratégie pour l'adaptation au changement climatique d'AdmiCom doit être fondée sur la notion de « résilience territoriale », c'est à dire sur la capacité du territoire à anticiper, réduire et gérer les perturbations liées aux risques climatiques actuels et futurs (sécheresse, canicule, ruissellement pluvial, etc.), et à se renforcer après une crise.

Exemples d'actions qui mobilisent l'ensemble des acteurs des villes :

Actions de désimperméabilisation, trame verte et bleue, gestion des eaux pluviales, plantations d'arbres...

Volet population :

Culture du risque à développer

En direction du grand public : prévoir des outils d'informations sur les risques et de communication variés et efficaces en cas de crise mais aussi en dehors.

Sondages, questionnaires... sur la perception des risques et le niveau d'information

Expositions rappelant la mémoire des événements passés (photos, articles de presse...)

Réunions d'information

Ateliers participatifs

Exercices, mise en place de repères de crues

Concertation et sensibilisation, réunions publiques sur des actions précises qui vont avoir un impact direct sur le cadre de vie

Communication dès le début de la démarche

Suivi des actions et évaluation en continu, adaptation du plan en fonction des événements climatiques et des épisodes de gestion de crise éventuels (inondation par exemple)

Conclusion

Rappel du cadrage : la conclusion est facultative. Elle peut toutefois utilement souligner l'essentiel, sans jamais valoriser des informations oubliées dans le développement.